

Convocation à l'assemblée générale annuelle

De votre Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis

22 avril 2024, 18h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caisse-travailleuses-travailleurs-unis

L'assemblée générale annuelle se tiendra en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'Assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
- adopter des modifications au *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse* (ci-après le « Règlement de rotation »)

Modification au *Règlement de rotation*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier le *Règlement de rotation* afin de permettre qu'un poste d'administrateur provenant du groupe « Tout autre groupe, peu importe le statut d'emploi » soit sortant de charge à chaque année. Afin d'établir cette rotation, la durée du mandat du poste vacant siège #13 sera diminuée d'un (1) an et la durée d'un autre poste déterminé par tirage au sort parmi les sièges #2, #6, #9, #11 ou #12, sera prolongée d'un (1) an. Ce tirage au sort aura lieu lors de la première rencontre du conseil d'administration suivant l'assemblée.

Ces modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections. Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)



Élection par acclamation au conseil d'administration

Six (6) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe AIMTA – Siège #3, pour un mandat de 3 ans
- 1 poste pour le groupe UES 800 – Siège#5, pour un mandat de 3 ans
- 1 poste pour le groupe SCFP – Siège #7, pour un mandat de 3 ans
- 1 poste pour le groupe FTQ : siège #8, pour un mandat de 3 ans
- 2 postes pour le groupe « TOUT AUTRE GROUPE, peu importe de statut d'emploi » : - Siège #3 pour une durée de 3 ans et Siège # 13 pour une durée de 2 ans.

Toutefois, si la modification proposée au Règlement de rotation est adoptée, le poste du siège #13 aura une durée d'un an. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 15h00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe AIMTA	Groupe UES 800	Groupe SCFP	Groupe FTQ	Groupe Tout autre groupe
(Élu par acclamation)	(Élu par acclamation)	(Élu par acclamation)	(Élu par acclamation)	(Élu par acclamation)
RANCOURT, Éric	TAYLOR, Michel	GUILLEMETTE, David	LANDRY, Annie	FERRON, Réjean

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-travailleuses-travailleurs-unis ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.